

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016**

OBJET

**02 - ZAC DE VIRELOUP - COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITES 2015**

N° 2016-12-02

NOMENCLATURE : 2/1/6

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 4

Magali LEMASSON donne pouvoir à Catherine CADOU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

Par délibération en date du 3 décembre 2004, la commune de Treillières a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup, et décidé de confier à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA) l'aménagement et l'équipement de cette opération.

La Commune a conclu le 27 décembre 2004, et pour 10 ans, une convention publique d'aménagement avec la SELA pour l'aménagement de cette ZAC.

Par délibération en date du 20 septembre 2010, la commune a approuvé la modification du dossier de création de la ZAC et l'avenant à la convention publique d'aménagement, modifiant le programme et le périmètre de l'opération.

Par délibération en date du 11 avril 2011, la commune a validé l'avenant de la convention publique d'aménagement prolongeant ainsi la durée du contrat au 31 décembre 2018.

L'article 18 III de cette convention précise que la SELA adresse chaque année à la Commune un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC). Ce document rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel, reprenant les grandes lignes du budget de l'opération. Il a été adressé à chaque conseiller municipal et a fait l'objet d'une présentation en séance.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE02-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'APPROUVER le compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC de Vireloup arrêté au 31 décembre 2015 tel que présenté par la SELA.

Pour extrait conforme,

Le 12 décembre 2016,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE02-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Publié le 15/12/16